



# DÉLIBÉRATION 2022-04 du 22 novembre 2022

## Programme de travail 2023-2024

### Le Conseil d'évaluation de l'École

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 241-12 à L. 241-14 et D. 241-36 à D. 241-38,  
Vu la proposition de la présidente du Conseil d'évaluation de l'École,  
Après en avoir délibéré en séance du 22 novembre 2022, arrête le programme de travail pour la période 2023-2024 ainsi rédigé :

L'article L 241-12 du Code de l'éducation définit les missions du Conseil d'évaluation de l'École et dispose qu'un programme de travail annuel doit être établi, transmis au ministre chargé de l'Éducation nationale puis rendu public.

L'article L 241-14 du Code de l'éducation dispose que les productions du Conseil sont des rapports, avis et recommandations qui sont rendus publics.

Au cours des années civiles 2023 et 2024, le Conseil d'évaluation de l'École conduira les travaux énumérés ci-dessous. Des amendements à ce programme de travail pourront faire l'objet de délibérations ultérieures du CEE.

#### - **Évaluation des établissements scolaires**

- Suivi du déroulement des campagnes d'évaluation dans les écoles, les collèges et les lycées, recueil des bilans provenant des académies, synthèse nationale annuelle et recommandations, propositions d'évolution du cadre et des guides;
- Poursuite de l'adaptation du cadre d'évaluation aux établissements dépendant d'autres ministères (établissements relevant de la Défense, par exemple) ;
- Poursuite de la mise à disposition de ressources à destination des académies et des établissements, poursuite de l'accompagnement à la mise en œuvre de l'évaluation dans les académies ;
- Expertise auprès de l'Institut des Hautes Études de l'Éducation et de la Formation (IH2EF) pour la construction et l'animation de parcours de formation initiale et continue des cadres à l'évaluation.

#### - **Travaux des comités techniques d'évaluation** consacrés aux politiques publiques éducatives à fort enjeu.

Les comités techniques d'évaluation du CEE visent à favoriser la coordination des contributions à l'évaluation, la multiplication et la confrontation des études et des méthodologies afin de parvenir à des conclusions et des recommandations utiles à la décision et à l'action publique.

- *Comité technique consacré à l'équité scolaire.* Le comité consacré à l'équité scolaire fera un bilan des différentes politiques menées en ce domaine et de leurs évaluations afin de mettre en lumière les potentiels manques et de faire des recommandations sur les politiques devant donner lieu à une évaluation.

- *Comité technique d'évaluation consacré à la formation des enseignants.* Le comité pilotera la réalisation d'une revue de littérature faisant le point sur la formation continue des enseignants, définira un cadre d'évaluation du Plan Mathématiques et du Plan Français et suivra sa mise en œuvre.
  
- **Travaux sur les écarts entre filles et garçons en mathématiques** à la suite de la délibération 2022-03 du 9 juin 2022 visant à éclairer les raisons de la baisse des performances en mathématiques des filles par rapport aux garçons dans les évaluations entre le CP et le CE1.
  
- **Élaboration d'une liste d'indicateurs visant à évaluer la performance du système scolaire.** Ces indicateurs seront suivis annuellement par le CEE, du niveau national au niveau des académies et des établissements, lorsque c'est possible.
  
- **Cartographie des acteurs, des finalités, des méthodologies et des modalités de l'évaluation du système scolaire.** Étude des évaluations internes au ministère chargé de l'Éducation nationale, au regard de leurs finalités, de leur méthodologie et de leur impact ; analyse prospective et réflexion sur d'éventuels nouveaux dispositifs d'évaluation ; mise au point d'un cadre de référence d'évaluation au sein du ministère.
  
- **Évaluation des acquis des élèves :** poursuite de l'état des lieux des différents types d'évaluation des acquis et des compétences des élèves en France : finalités, contenus et compétences évalués, modalités, approches contextuelle et territoriale, acteurs, efficacité, robustesse, cohérence ; appel éventuel à des contributions externes.
  
- **Développement d'outils de diffusion et de communication des activités du CEE** et de contenus des évaluations du système éducatif afin d'enrichir le débat public, en lien avec les acteurs des territoires et la presse locale et nationale. Des notes et des brèves seront publiées régulièrement afin d'aider à chiffrer et déchiffrer des objets d'intérêt ou d'actualité pour le système éducatif.
  
- **Réalisation d'une publication commune CEE-DEPP** proposant un état des établissements scolaires en France. Cette publication de référence doit notamment permettre fournir des données de compréhension de la diversité des établissements scolaires en France.
  
- **Évènements en présentiel ou en distanciel organisés par le CEE** régulièrement afin de proposer un éclairage et un échange sur des sujets d'intérêts sur le système éducatif pour les acteurs de l'éducation et pour le grand public.
  
- **Appui au développement de la fonction évaluative** nationale et dans les académies.
  
- **Veille internationale** en matière d'évaluation des politiques d'éducation.